



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET
DES ENSEIGNEMENTS

GÉNÉRATION
2024



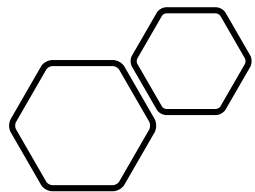
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



Mercredi 31 Août 2022

VERS DE NOUVEAUX PROJETS D'AS

Groupe de travail des secrétaires
d'Association Sportive



ORDRE DU JOUR

- **13h – 13h30** : Accueil, connexion (Mr D'Herbecourt, directeur USSP)
- **13h30 – 14h30** : Présentation des enjeux et objectifs de la réunion (Mme Dinand DVEEE, Mme Volant IA-IPR EPS)
- **14h30 – 15h30** : Travail par groupe pour les secrétaires AS (Mme Marconis, formatrice académique EPS)
- **15h30 – 16h30** : Restitution par les secrétaires de groupe



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET
DES ENSEIGNEMENTS



LE SPORT SCOLAIRE UN ATOUT AU SERVICE

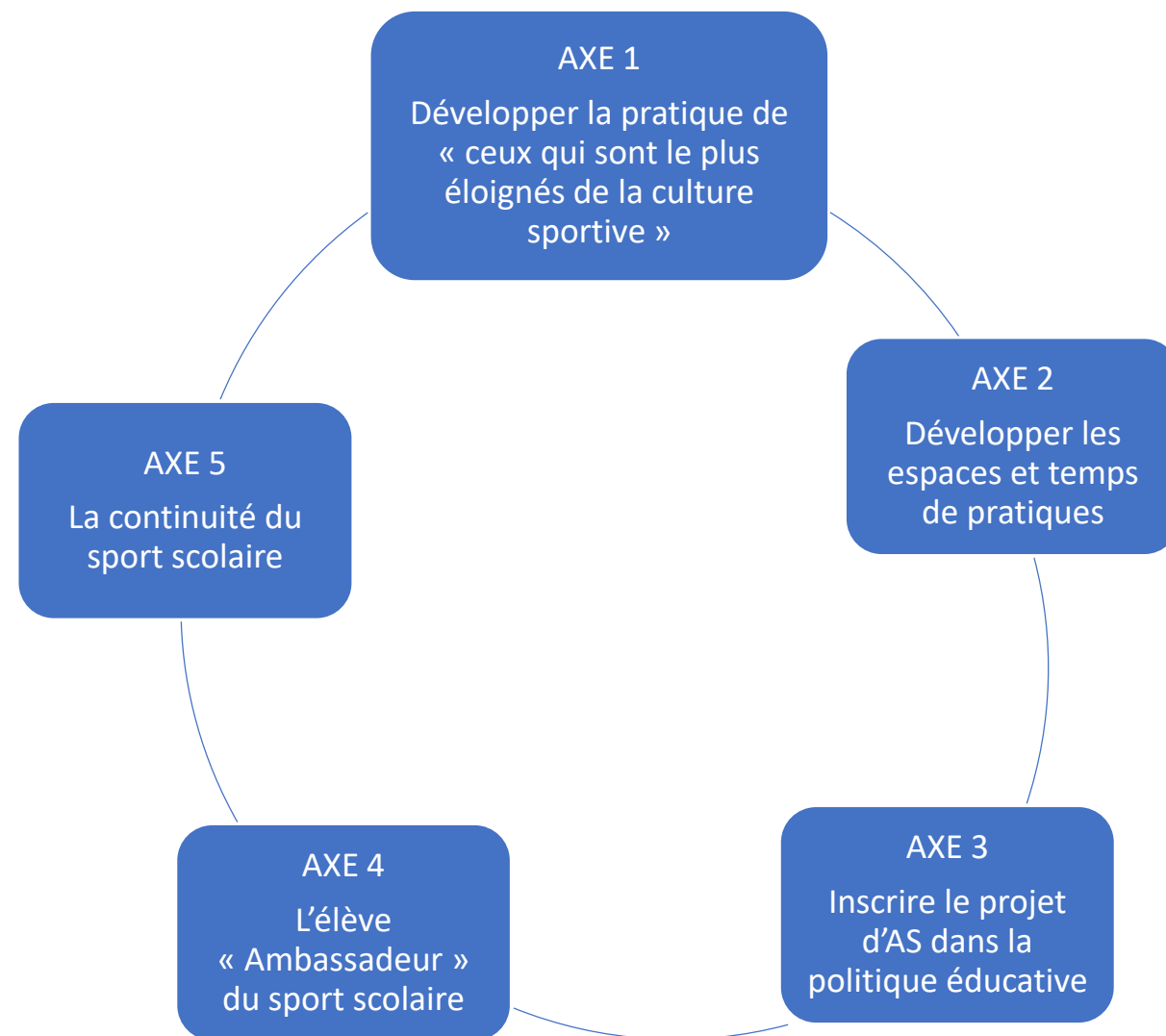
DE LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

DE L'OUVERTURE CULTURELLE

DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE



Relayé au sein des **ASSOCIATIONS SPORTIVES**
des établissements



Des constats :

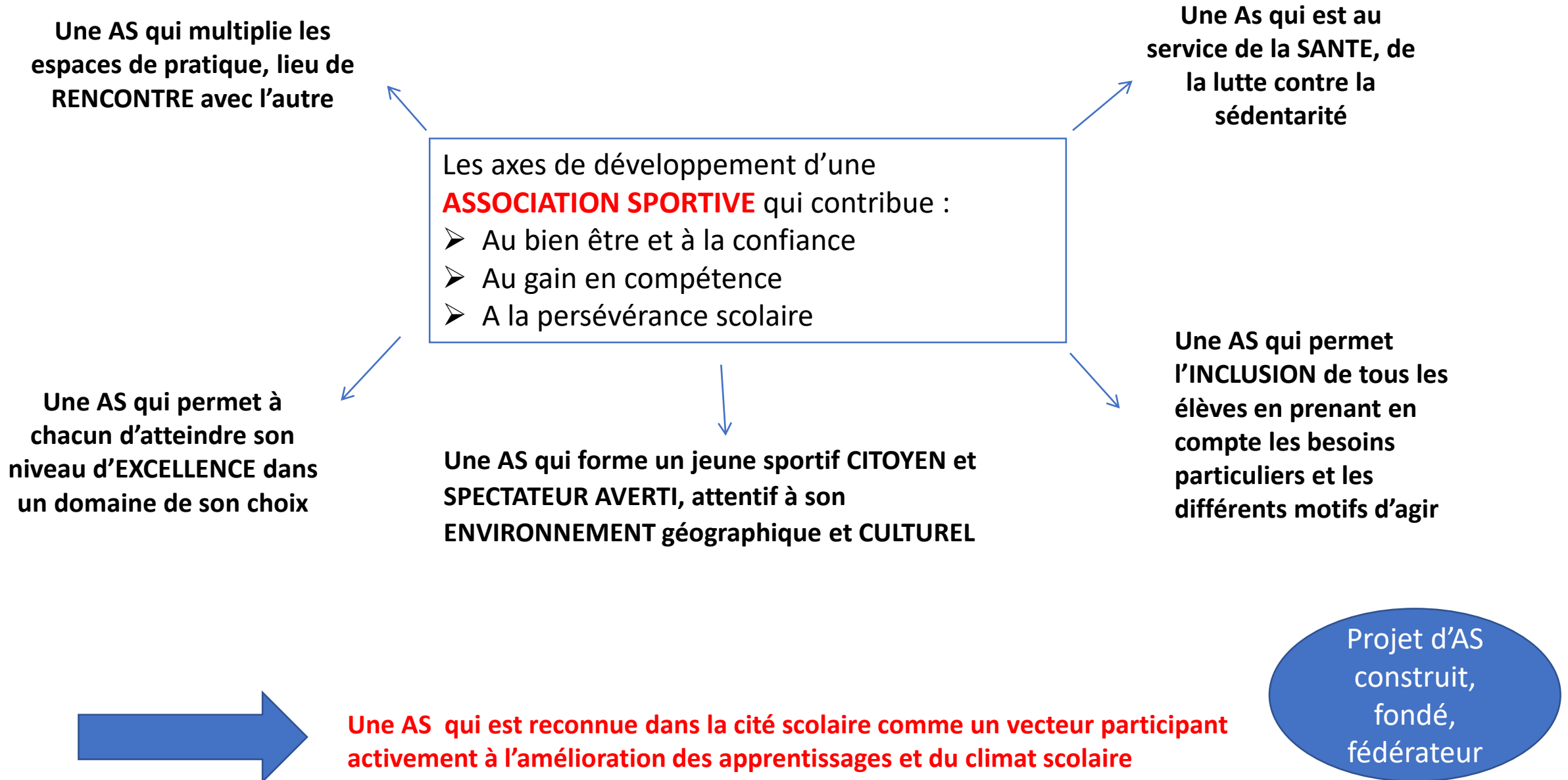
Une offre de formation en établissement qui n'est pas toujours discutée car peu questionnée et encore moins évaluée : qu'est ce que c'est, une « bonne AS » ?

Une offre de formation proposée à l'AS peu connue des différents partenaires

Une volonté, une envie de faire vivre les AS dans les établissements



Difficile de considérer l'ensemble mais peu recevable de n'en considérer qu'un !



Feuille de route du groupe de travail sport scolaire

- Permettre à chaque équipe EPS et au président de l'AS d'apprécier la validité des actions engagées au sein de l'AS, au regard de critères spécifiés

 **Auto-évaluation/Tableau de bord**

- Permettre à chaque équipe EPS et au président de l'AS une définition de nouveaux objectifs répondant au cadre territorial tout en tenant compte des contraintes ou ressources locales.

 **Projet AS**

- Mettre un œuvre, auprès des équipes en difficulté, un accompagnement à l'écriture

 **Accompagnement**

- Valoriser les AS qui engagent des actions cohérentes et pertinentes

 **Reconnaissance, Mutualisation**

ETAPE 1 :

Mettre en œuvre une démarche diagnostique pour :

- Permettre aux enseignants d'EPS d'évaluer leur projet d'AS pour le conforter, l'optimiser ou le faire évoluer
- Impliquer les chefs d'établissement dans cette démarche pour que l'AS puisse être une vraie plus-value pour le climat scolaire de leur établissement.

Construction collective d'un outil d'auto positionnement

GROUPES DE TRAVAIL - 14h30 15h30

Construction collective d'un outil de diagnostic efficace



ORGANISATION

- 5 Groupes de 5 ou 6 enseignants + groupe du LUT
- Un collègue de chaque district représenté par groupe
- Au moins un collègue de collège et de lycée par groupe
- Choisir un secrétaire qui sera chargé de faire le compte rendu
- 5 composantes (Rencontre, Excellence, Santé, Inclusion et Citoyenneté)
- Chaque groupe réfléchit sur 2 composantes dont 1 prioritaire
- Faire émerger les éléments importants et nécessaires pour établir un diagnostic précis de la situation de l'AS d'un établissement pour les 2 composantes

Groupe	Composante n°1 prioritaire	Composante n°2	Salle
1	Rencontre	Excellence	Salle 1
2	Excellence	Santé	Amphi
3	Santé	Inclusion	USSP
4	Inclusion	Citoyenneté	DFCI
5	Citoyenneté	Rencontre	DFCI
LUT	Citoyenneté	Santé	Distanciel



Retour Oral maximum 5' en plénière

ETAPE 2 :

Se mettre en projet :

- Déterminer les orientations du projet d'AS du lycée, du collège, du lycée professionnel ...en fonction de son contexte
- Décrire les moyens à mettre en œuvre... en tenant compte de ses ressources et des contraintes
- Formaliser le projet ... et le faire évoluer en fonction de son contexte

Proposition d'un cadre d'écriture



ETAPE 3 :

Produire un document :

- qui fixe la réflexion partagée
- Qui devient le support des actions collectives

Proposition d'aide à la formalisation

Et après

- Le projet d'AS ne sera pas à communiquer à l'USSP en octobre

⇒ Se donner du temps pour diagnostiquer, réfléchir, décider, écrire.

Mais importance d'un projet d'AS cohérent pour la labellisation G2024

- À partir du 12 octobre jusqu'à fin avril : aide à l'écriture

⇒ Faire remonter les besoins en formation s/c du chef d'établissement

- Remontée des diagnostics au chef d'établissement pour le 05 décembre au plus tard

⇒ Conduire une réflexion partagée

- Envoi du projet d'AS le 19 mai

⇒ Pour présentation au conseil d'établissement de juin et mise en œuvre R2023